

De : Michel Mouttet [mailto:michel.mouttet@orange.fr]
Envoyé : samedi 12 novembre 2016 10 h 10
À : « Jacques.FRIGIERE »
Objet : TR : Coopération et Famille

Jacques,

En complément de mon mail de hier au soir.

Compte tenu de la date du la décision du TA, lorsque C et F s'est rapproché de nous (début mai 2016), l'audience du TA avait déjà eu lieu, C et F connaissait les conclusions du Rapporteur du gouvernement, qui généralement sont suivies par les juges. C et F savait qu'ils seraient retoqués. C'est certainement pour cela qu'ils n'ont pas perdu de temps pour essayer de nous impressionner et ont voulu se brancher à nos réseaux.

Il ne serait pas inutile de leur écrire que nous avons eu connaissance de la décision du TA qu'ils nous ont volontairement cachée lors de la rédaction de la convention et que l'on comprend mieux aujourd'hui leur insistance et leur urgence pour se brancher. Ils ont fait un fiasco, puisqu'on leur a refusé l'objet principal de leur demande et même demandé une expertise permettant un tel branchement. Je suis en train de penser, compte tenu de la confiance que l'on peut avoir aujourd'hui sur C et F, attention à l'expert qui pourrait intervenir !

Sur ces derniers écrits... bonne journée.

Michel

De : Mouttet [mailto:michel.mouttet@orange.fr]
Envoyé : vendredi 11 novembre 2016 21 h 36
À : Jacques.FRIGIERE
Objet : Re : Coopération et Famille

Jacques,

Je m'étais trompé un nouveau mail ce soir. Un retour à chaud suite à la lecture de ton mail et de cette décision du TA.

Tout d'abord, j'ai une absence de mémoire, qu'est-ce EV dans ton mail ?

Ceci ne m'empêche pas de valider le manque de confiance que j'avais avec Coop et F. Je sentais qu'ils ne disaient pas tout et que c'était curieux leur insistance de se raccorder en urgence à nos réseaux.

La situation est confirmée, si je comprends bien, ce que la ville leur refusait compte tenu du coût qui aurait été à sa charge, ils voulaient le compenser en se branchant chez nous à peu de frais.

Heureusement, que nous avons immédiatement refusé, car non prévu au jugement produit et en plus que nous avons demandé une expertise sur la compatibilité avec nos réseaux. On en viendra certainement à ce que je proposais, leur faire tirer de nouvelles canalisations jusqu'à la voie publique. Comme je te l'ai dit plus haut, c'est une réaction à chaud. Du recul est certainement nécessaire pour une analyse plus sûre.

Heureusement que tu as ce contact avec le Mont des Oiseaux autrement, on n'aurait rien su.

Sur ces dernières réflexions, bonne soirée et nuit.

Michel

Envoyé de mon smartphone BlackBerry 10 sur le réseau Orange.

De : Jacques.FRIGIERE
Envoyé : vendredi 11 novembre 2016 20 h 36
À : jean-paul Reynaud ; raymond DOUMAS
Répondre à : Jacques.FRIGIERE
Objet : Coopération et Famille

Bonsoir,

En pièce jointe, une décision du Tribunal Administratif de Toulon concernant le « futur » lotissement

Je suis en possession de ce document qui m'a été communiqué par un membre du syndicat du mont des oiseaux

Lecture très instructive, car Coopération & Famille ne nous a jamais parlé de ce recours contre une décision de la Mairie et je comprends pourquoi ils ont fait des travaux sur notre EV pour implanter une bouche pluviale.

Bonne lecture et bon WE

Jacques